



## PV du conseil d'école du mardi 7 novembre 2023

### Ordre du jour

1. Installation du conseil d'école  
Présentation des membres du nouveau conseil d'école
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu des élections  
Rappel des attributions du CE et du rôle des délégués
4. Organisation pédagogique et effectifs actuels
5. Sécurité à l'école : règlement intérieur et vote, PPMS et exercices incendie
6. Compte-rendu des évaluations nationales CP, CE1 et CM1
7. Auto-évaluation des écoles
8. Projets pédagogiques
9. Bilan financier de la coopérative scolaire
10. Questions écrites des parents
11. Date des prochains conseils d'école.

### Présents :

Mmes Girardclos, Gallay, Malugani, et Vauclair (enseignantes).  
Mmes Bugnon, Plasencia et Philippe, M. Rapetti-Mauss (représentants des parents d'élèves).  
MM. Demangeon (maire de Saint-Maurice-Colombier), Morel (adjoint au maire de Saint-Maurice-Colombier), M. Dodivers (maire de Blussans), Mme Faivre (conseillère municipale de Blussans), Mme Labeuche (conseillère municipale de Villars-sous-Écot).

### Excusés :

Mme Vieille-Marchiset (Inspectrice de l'Education Nationale)  
M. Chatot (DDEN).

**Secrétaire de séance :** Mme Malugani.

### 1. Installation du conseil d'école – Présentation des membres du nouveau conseil d'école

### 2. Désignation du secrétaire de séance

Mme Malugani est désignée secrétaire de séance.

### 3. Compte-rendu des élections de représentants des parents d'élèves – rappel des attributions du CE et du rôle des délégués

Nombre d'inscrits	131
Nombre de votants	83
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Taux de participation	63,36 %

Sont élus :

Mme Bugnon Amandine, Mme Philippe Astrid, M. Rapetti-Mauss Marc, M. Pouthier Éric (titulaires)  
Mme Mitanchey Emilie, Mme Plasencia Anne-Céline (suppléants)

### Rôle des représentants de parents d'élèves lors du conseil d'école

Débattre de certaines questions au conseil d'école, informer les parents des résolutions prises au conseil d'école et être porte-parole de l'ensemble des autres parents. Attention, il ne doit pas être évoqué de questions d'ordre strictement pédagogique ou pouvant mettre en cause directement une personne.

### Rôle du DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Sa mission est de veiller aux bonnes conditions d'étude et d'accueil des élèves. C'est un « ami » de l'école qui fait le lien entre les enseignants et la mairie en cas de conflit. Le DDEN est là pour s'assurer que les élèves et les enseignants soient accueillis dans des conditions favorables. Il visite les écoles en début d'année, transmet un suivi à l'administration.

### 4. Organisation pédagogique et effectifs actuels

83 élèves inscrits à la rentrée des vacances d'automne.

58 élèves de Saint-Maurice-Colombier ; 9 élèves de Blussans ; 15 élèves de Villars-Sous-Écot. 1 d'autres villages.

L'équipe pédagogique se compose des enseignantes :

Mme Girardclos (PS/MS) avec 20 élèves (8+12)  
Mme Gallay (GS/CP) avec 17 élèves (12+5)  
Mme Malugani (CE1/CE2) avec 22 élèves (7+15)  
Mme Vauclair et Mme Bourgin (CM1/CM2) avec 24 élèves (8+16) ;

Mme Vauclair est en décharge de direction le mardi.  
Mme Rostagno, remplaçante rattachée à notre école.

De l'équipe du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : M. Laurent, psychologue scolaire et Mme Kittel, enseignante spécialisée,  
de notre ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : Mme Vachon,  
d'une AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) : Mme Faivre qui accompagne trois élèves dans l'école, 24h par semaine.  
d'un service civique : Mme Monterlos (du 04/09/2023 au 03/07/2024).

#### Rôle de l'équipe du RASED

M. Laurent, psychologue scolaire et Mme Kittel, enseignante spécialisée peuvent venir aider l'équipe enseignante. M. Laurent intervient sur demande des parents, des enfants ou enseignantes. Il peut effectuer des bilans psychologiques, des tests de potentiel intellectuel puis peut à l'issue orienter vers des spécialistes (psychomotricien, orthophoniste...).  
Une autorisation parentale est toujours demandée avant toute intervention avec l'élève du psychologue scolaire.

#### Les missions du directeur d'école

Le métier de directeur d'école maternelle ou primaire consiste à animer et gérer un établissement scolaire. Le directeur d'école exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves.

Le directeur veille à la bonne marche de l'école (organisation du planning horaire des enseignants et du personnel, admission des élèves, élections de délégués de parents) ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur dans l'école maternelle ou primaire. Le directeur favorise le dialogue entre les enfants, les enseignants et les parents d'élèves.

Les missions du directeur d'école sont décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école (BO N°7 du 11/12/2014).

Il n'est pas le supérieur hiérarchique des enseignantes et n'a pas à évaluer ou imposer leurs méthodes pédagogiques.

De même, la gestion de la cantine, du périscolaire et des transports scolaires n'est pas dans ses missions mais il peut aider les parents à prendre contact avec les Francas ou la mairie pour traiter des problématiques de ceux-ci.

#### APC Activités Pédagogiques Complémentaires

Séance d'1h de 15h55 à 16h55. Pour les enfants en difficulté sur demande de l'enseignante et sur accord des parents, généralement les lundis et les mardis, ou deux fois 1/2h pour les CP vite fatigués.

### **5. Sécurité à l'école : règlement intérieur de l'école et vote, PPMS et exercices incendie**

Le règlement intérieur découle du règlement type départemental.

Nous souhaitons ajouter en préambule :

"L'École de la République a pour mission de former des citoyens libres, éclairés, dotés des mêmes droits et devoirs, et conscients de leur égale appartenance à la société française. Cette exigence suppose que chaque élève puisse s'instruire, se forger un esprit critique et grandir à l'abri des pressions, du prosélytisme et des revendications communautaires. Le principe de laïcité, qui garantit la neutralité de l'institution scolaire et protège l'élève de tout comportement prosélyte, constitue donc un principe cardinal, protecteur de la liberté de conscience. Son plein respect dans les écoles et les établissements scolaires doit être assuré".

Après lecture du règlement intérieur et discussions du Conseil d'Ecole, le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Sécurité à l'école : Les portillons devant l'école doivent être tenus fermés. Si vous deviez venir chercher ou amener un enfant en dehors des heures scolaires, merci de prévenir Mme Vauclair sur le portable de l'école afin que l'on vienne vous ouvrir. Pour un rendez-vous prévu, il est possible de se garer dans la rue des Antôtes et passer par le parking du haut après avoir prévenu l'école.

Pour toute communication avec l'école, il est préférable d'appeler sur le téléphone portable de l'école. En cas d'absence, merci d'envoyer un SMS. Les lundis, jeudis et vendredis, Mme Vauclair étant en classe, il est également recommandé d'envoyer un SMS ou un mail pour toute demande non urgente.

Mme Vauclair est joignable sur le portable de l'école de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 sur les jours scolaires.

PPMS : Plan de mise en sécurité face aux risques majeurs (événements d'origine naturelle, technologique ou humaine).

Ce plan a été remis à jour et signé par les membres du conseil d'école.

Le lundi 2 octobre 2023, nous avons procédé à un exercice d'évacuation incendie (déclenchement impromptu à 9h20). Celui-ci s'est déroulé normalement.

Une alerte attentat-intrusion va être déclenchée au nouveau départemental (écoles, collèges et Lycée) au mois de décembre 2023.

Il n'y a toujours pas d'alarme spécifique intrusion dans l'école. Les enseignantes ont une corne de brume dans chaque classe.

La directrice réitère sa demande d'une alarme spécifique intrusion (différenciée de l'alarme incendie).

## **6. Compte-rendu des évaluations nationales CP, CE1 et CM1**

Des évaluations nationales ont été effectuées en septembre par les élèves de CP, CE1 et de CM1. C'est un logiciel du ministère qui a « analysé » ces évaluations après saisie des réponses des élèves par l'équipe. Ces évaluations sont des outils de diagnostic pour voir où en sont ces élèves. Il y en aura d'autres fin janvier pour les CP.

### **En CP**

Les exercices proposés sont identiques à ceux de l'année précédente.

#### **Français :**

Sur 5 élèves, 2 élèves en difficultés sur les manipulations de syllabes et sur connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent, cela se vérifie en lecture, ce sont des enfants qui mélangent les sons, les lettres, qui ont du mal à segmenter les mots. La compréhension de textes est moyenne pour les 5.

#### **Mathématiques :**

Le repérage dans l'espace, la comparaison de nombres est difficile pour les 5. Les évaluations ne reflètent pas les difficultés du quotidien en maths pour ces 5 élèves.

### **En CE1**

Les exercices proposés sont identiques à ceux de l'année précédente.

**Français :** sur 7 élèves : 3 élèves fragiles.

Les compétences qui les mettent en difficulté sont :

- Comprendre des phrases et des textes lus seul(e)
- Ecrire des mots (dictée)
- Compréhension de phrases lues par l'enseignante

Les difficultés ne sont pas catastrophiques et ne nécessitent pas une adaptation différente à ce qui est initialement prévu en français CE1

**Mathématiques :** sur 7 élèves : 2 élèves fragiles et 2 élèves à besoins.

Les compétences qui les mettent en difficulté sont :

- La résolution de problèmes mathématiques
- Additionner et soustraire des nombres
- Placer un nombre sur une ligne graduée
- Ecrire des nombres entiers sous la dictée

Points forts :

Calculer mentalement et reproduire un assemblage.

Nous allons donc insister cette année la numération et les techniques opératoires pour pouvoir résoudre des problèmes. Des problèmes quotidiens seront faits en rituel quotidiennement à partir de la période 2.

### **En CM1**

#### **Français :**

Sur 8 élèves, 2 élèves en difficultés notamment en grammaire (reconnaitre les constituants de la phrase, Identifier la relation sujet-verbe, Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs), 1 élève en difficulté en lecture.

5 élèves dans le groupe fragile sur les mêmes notions grammaticales et 1 élève dans le groupe fragile en lecture.

Bonne maîtrise par contre sur les compétences Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse) et Comprendre des textes à l'oral (textes lus par l'enseignante)

Un niveau moyen donc en français pour l'ensemble de la classe à part pour 1 élève.

## **Mathématiques :**

Les exercices de calcul mental (tables de multiplication et procédure d'addition et de soustraction) ont été difficiles pour 3 élèves qui sont dans le groupe à besoin.

En résolution de problèmes, 5 élèves fragiles sur les 8.

Poser et calculer des opérations, 4 élèves fragiles sur les 8.

Tous les élèves sont dans le groupe satisfaisant pour « écrire des nombres entiers sous la dictée »

Un niveau donc très fragile en ce qui concerne la compétence, mémoriser des procédures et des faits numériques.

## **7. Auto-évaluation des écoles**

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la tendance est de donner plus d'autonomie aux établissements scolaires (loi de juillet 2019) C'est pourquoi une évaluation des écoles afin d'améliorer la qualité du service public d'éducation et de la vie dans l'établissement.

Cette évaluation se déroule en 3 temps :

**L'auto-évaluation participative**, qui mobilise l'ensemble des parties prenantes (directeurs d'école, personnels de l'Éducation nationale et de la collectivité, élèves, parents, partenaires), permet à l'école de s'interroger sur elle-même, sur son organisation et ses actions pédagogiques, en analysant leur impact sur les résultats, les parcours et le bien-être des élèves et des personnels.

**Un rapport d'autoévaluation à rendre le 13 février** est rédigé dans lequel on doit définir une proposition d'axes de développement et un plan d'actions et de formation, qui constituent une préfiguration du projet d'école. Le rapport qui en est issu est d'abord destiné à l'école elle-même. Il constitue une pièce du dossier d'évaluation remis aux évaluateurs externes. Il est communiqué aux autorités académiques et à la collectivité de rattachement.

**L'évaluation externe au mois de mars 2024** (équipe formée par un personnel de direction du 2nd degré, un IEN, un CPC ou un directeur d'école) prolonge et enrichit la réflexion menée dans l'école en confortant les dynamiques engagées sur la base d'échanges et de recommandations. Elle vise aussi à renforcer la capacité collective d'évaluation. Elle prend appui sur le dossier d'évaluation, et notamment le portrait de l'école et le rapport d'auto-évaluation.

À l'issue de la visite et des échanges avec les acteurs de l'école, l'évaluation donne lieu à une restitution orale puis à la rédaction d'un rapport définitif, communiqué au directeur d'école (qui le restitue au conseil d'école) et aux autorités de rattachement.

### **Les enjeux et les finalités sont :**

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des apprentissages.
- Améliorer pour l'ensemble de la communauté éducative et des acteurs les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.
- Impliquer l'ensemble des acteurs de l'école dans la phase de l'auto-évaluation.
- Prolonger et enrichir par un regard extérieur la réflexion collective dans le cadre de l'évaluation externe.
- Promouvoir l'apprentissage collectif par les échanges et la réflexion.
- Renouveler, actualiser et questionner les projets d'école ; prolonger et approfondir la réflexion pédagogique collective.

Quatre domaines clés seront considérés simultanément, lors de groupes de travail :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire.
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école.
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Le bilan ainsi que les synthèses des questionnaires seront restitués lorsque les évaluateurs externes auront rendu leur rapport définitif.

## **8. Projets pédagogiques**

Tous les projets et actions menés dans les classes sont des supports pour la production d'écrits, l'oral, la lecture... mais ils permettent aussi d'offrir aux élèves une éducation à l'environnement, à la citoyenneté, à la culture, aux arts et à l'éducation physique et sportive (EPS).

- Concours Amopa (arts visuels) GS/CP : à partir d'une œuvre, produire une œuvre « à la manière de... »

- Projet sur le thème des pompiers sur le mois de novembre en CP

- Une activité sculpture ou poterie sera organisée cette année en CE.

- Animation Contrat de Rivière Doubs : découverte de la biodiversité des milieux aquatiques, sa préservation et la gestion de la ressource en eau sur nos territoires. 4 séances pour les CE1/CE2
- Une activité sculpture ou poterie sera organisée cette année en CE.
- APER *Attestation de Première Education à la Route* (CM2)
- Participation de l'école à « La Grande lessive » : Les élèves dessinent sur un thème et leurs œuvres sont suspendues comme une lessive. Le 19 octobre 2023 : « avec ou sans eau ». (GS au CM2). Nous participerons également à l'édition de mars 2024.
- Participation des MS/GS au Livre Elu avec Mme Girardclos
- Fabrication d'objets de décoration pour vendre au marché de Noël (**le vendredi 15 décembre**). (Toute l'école)
- Spectacle offert par la mairie pour Noël le **vendredi 22 décembre au matin**. (Toute l'école)
- Participation de la classe de CM1/CM2 au « Petits champions de la lecture » (concours national)
- La classe de CM1/CM2 participera à la dictée francophone en mars 2024
- Projet E-Perischool dans la classe de CM1/CM2 : programmation, usage du numérique avec des animateurs de PMA. 10 séances au troisième trimestre.
- Cycle natation en juin (du 13 au 25) 8 semaines, tous les jours. (GS/CP) (8 séances)
- Projet sur la photographie. 4 séances de 2 heures. L'histoire de la photographie, découverte de la caméra obscura. C'est quoi une bonne image ? Réaliser des photos à la manière de...Ecrire avec la lumière...Réaliser un portrait et un jeu des 7 familles...  
CM1/CM2
- Olympiades de fin d'année sur une journée (toute l'école)

## 9. Bilan financier de la coopérative scolaire

La coopérative présente un solde de **1985,86 €**. Dont la régie d'avance se monte actuellement à **600 €** (cotisations volontaires des parents pour les projets individuels de chaque classe)

Les comptes de l'école sont consultables par tous, sur demande auprès de la directrice de l'école.

Coût des projets de l'année :

Contrat rivière Doubs : **70 €**

Projet photographie en CM1/CM2 : **300 €**

Pour rappel (voir PV du conseil d'école du 23 juin 2023), la coopérative scolaire avait dépensé l'an passé 2 350,91 € pour les sorties et projets et avait fait un bénéfice de 1 168,90 € soit **un bilan négatif de 1 182,01 €**

La coopérative scolaire avait pris en charge toutes les dépenses des sorties en utilisant les bénéfices des années précédentes. Les seuls revenus sont les ventes des calendriers et des photos de classe.

Vu le solde actuel, il sera difficile cette année de faire des sorties pédagogiques hors de l'école. Nous essayerons de voir pour faire une sortie de fin d'année qui ne soit pas trop onéreuse.

## 10. Questions écrites des parents

Cette année y aura-t-il une journée de découverte pour les CM2 du collège de l'Isle ?

Mme la directrice a demandé au collège si cela est possible cette année. Le principal du collège doit y réfléchir car cette mise en place de visite des CM2 est compliquée.

L'association Grandir les pieds dans le Bié voit partir plusieurs personnes du bureau pour des raisons personnelles ou de travail. Ils se retrouvent presque à deux (dont une personne qui n'a plus d'enfants dans cette école) cette association aide à financer les activités de l'école comme la piscine qui se voit annuler pour certaines classes. Maires, enseignants, comment pensez-vous aider cette association pour ne pas la voir disparaître. Revoir à la hausse les subventions des mairies ?

Il y a deux ans, deux classes partaient à la piscine pour un budget de 2 500 €. L'an passé, une seule classe est partie vu les effectifs et la constitution des classes de l'an passé. Nous avons rencontré deux membres de l'association en mars pour leur demander à hauteur de combien ils pouvaient subventionner la piscine et s'ils pouvaient subventionner des projets de classe. Ils nous ont dit pouvoir nous accorder 1 250 € et 300 € pour un projet de classe.

Cette association est dynamique et à plein d'idées de projets. La fête des sorciers, la kermesse, la chasse aux œufs demandent un d'investissement financier et du temps de préparation.

Mme la directrice reprend la question : Maires, enseignants, comment pensez-vous aider cette association pour ne pas la voir disparaître. Revoir à la hausse les subventions des mairies ?

La municipalité prend en charge les transports pour la piscine et pour les sorties de fin d'année (à hauteur de 2000 €). Lorsqu'il y avait deux classes, la mairie prenait en charge le transport pour deux classes.

Pour la fête des sorciers, 50 % des enseignantes sont venues aider. Des parents étaient présents pour tenir les stands également mais il manque peut-être une donnée dans cette question. L'association tourne apparemment avec un parent d'élève et une personne qui n'a plus d'enfants dans cette école or il y a 131 parents sur la liste électorale. On ne peut que déplorer le manque d'investissement des gens.

Les actions sont faites pour les enfants, pour qu'il puisse y avoir des projets dans les classes ou des sorties. Si les parents veulent plus de sorties ou plus de projets, il faut effectivement des moyens financiers donc s'investir dans l'association pour pouvoir subventionner les projets pédagogiques.

Les mairies ont, en plus des subventions, à financer tout le fonctionnement de l'école, l'entretien de son bâtiment et ses personnels.

En 2015 une classe verte était organisée pour les primaires, malheureusement après refus de plusieurs parents elle avait été annulée, ce qui était bien triste. Depuis plus rien, malgré les attentats et malgré les refus de certains parents, pensez-vous réorganiser une classe verte ? Cela apporterait des souvenirs supplémentaires à nos enfants surtout pour les CM2 avant leurs années collèges. Pourquoi pas faire un sondage auprès des parents.

Une classe verte demande de l'investissement pour monter le dossier, du temps et des moyens financiers également. Vu les prix actuels et afin de faire bénéficier aux familles d'un tarif abordable, il faudrait de plus mener de nombreuses actions au cours de l'année (on en revient donc à la problématique de la question précédente.)

Cette année, il n'y aura pas de classe verte. C'est tout d'abord une volonté de chaque enseignante de partir ou non, il n'y a donc pas lieu de faire un sondage auprès des parents. Pour mettre en place une classe verte, il faut s'y prendre au moins en fin d'année scolaire précédente.

Pour l'année prochaine, nous en discuterons en équipe pédagogique et si l'une de nous décide de faire une classe verte nous en informerons les parents en mai afin de pouvoir anticiper et de nous assurer que toutes les familles veulent laisser leur enfant partir.

Où en est la commune de SMC sur le fait de peut-être prévoir des trottoirs après la rue du Bié et des feux ou quilles pour ralentir les automobilistes sur la grande rue devant l'école ? La commune de Longeville a fait appel à la gendarmerie pour plus de contrôle de vitesse avant l'entrée du village (mis en place depuis peu) est-ce que cette option pourrait-elle être mise en place sur cette ligne droite quelques fois pour effrayer les automobilistes et sécuriser les enfants allant et rentrant seuls de l'école, si la mairie ne se voit pas dans la possibilité d'investir. Villars et Blussans peuvent-ils aider la commune de SMC à sécuriser cette route ? (Personnels aidant à traverser les enfants au passage piéton...)

M. Demangeon : Pour ce qui est de la gendarmerie, elle a été contactée et donnera suite. Sachant que la plupart des soucis de circulation des heures d'entrée et sortie de l'école sont le fait des véhicules des parents, qui quand ils sont en retard, roulent vite.

M. Morel : L'aménagement de la route ne peut pas être fait en raison des abords du ruisseau et des normes routières.

Concernant la proposition de mettre une personne pour aider à traverser, tous les parents sont les bienvenus s'il y a des volontaires.

Les communes de Villars-sous-Ecot et Blussans participent au fonctionnement de l'école. Ce n'est pas dans leur prérogative de pouvoir en personnel communal.

Et qu'en est-il de l'espace de jeux prévu devant l'école ?

Cette question ne relève normalement pas du Conseil d'école mais plutôt du conseil municipal mais si une structure type City Stade est envisagée, cela pourrait servir également aux élèves pendant le temps scolaire pour faire EPS.

M. Morel nous informe que c'est le comité des fêtes, et non la mairie, qui a mis en avant l'idée d'un espace jeu mais ce sujet est juste en discussion.

Concernant les toilettes de la salle des fêtes qui est utilisée pour la cantine. Serait-il possible d'y avoir des réducteurs de toilette ainsi que des marchepieds pour les lavabos.

Les sanitaires de cette salle, qui est destinée à un large public, sont effectivement peu adaptés aux petits. La municipalité en prend note et va chercher une solution.

#### **11. Date des prochains conseils d'école**

Mme la directrice propose le vendredi 8 mars 2024 et le vendredi 14 juin 2024 à 17h30 pour les prochains conseils d'école.

Les deux dates sont validées par l'ensemble du conseil d'école.

#### **Séance levée à 19h30**

Fait à Saint Maurice Colombier, le 7 novembre 2023.

La secrétaire de séance :

Mme Malugani



La présidente du conseil d'école :

Mme Vauclair

